L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 21 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL *de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.*

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 NOVEMBRE.

LÉGISLATION.

Notre correspondant nous adresse son troisième article sur la législation de la Louisiane. Le voici:

3me article.

Hypothèques tacites.

Une dernière objection peut être faite. Dans les Etats régis par la loi commune anglaise, l'hypothèque tacite n'existe pas: pourquoi existe-t-elle ici?

A cela on pourrait répondre tout aussi sommairement: l'hypothèque tacite existe dans le droit romain, cette *raison écrite*, base du droit civil européen, et elle existe avec des modifications diverses dans la législation de la majeure partie des peuples civilisés; pourquoi ne continuerait-elle pas à exister ici? On ne prétend pas sans doute que la loi commune soit l'alpha et l'oméga de la sagesse même, le *nec plus ultra* de la législation?—Mais, à mes yeux, ces généralités ont peu de poids dans une discussion.

L'hypothèque tacite n'existe pas dans la loi commune par la raison toute simple qu'elle y est à peu près impossible: l'hypothèque conventionnelle elle même n'y existant pas.

Qu'est ce, en effet, que l'hypothèque?—un droit accordé au créancier sur les biens de son débiteur, pour sûreté de sa créance, et qui lui donne la faculté de les faire saisir et vendre faute de paiement, ou plus simplement, suivant Tarrible, "l'affection particulière (sans tradition) d'un ou de plusieurs biens appartenant au débiteur pour la sûreté de l'exécution de ses engagements."

Pour compléter cette définition il suffit d'indiquer la différence qui existe entre l'hypothèque et le nantissement.

Le nantissement est un contrat par lequel un débiteur *remet* à son créancier une chose pour sûreté de sa dette; il se subdivise en deux espèces: le gage pour les meubles, l'antichrèse pour les immeubles.

Ainsi l'hypothèque diffère [illegible] en ce que la chose affectée [illegible] ment est *remise* au créancier [illegible], tandis que dans l'h[illegible] reste en la possession du d[illegible].

Cette distinction capitale [illegible] déjà dans le droit romain. *Propriè pignus dicimus quod ad creditorem transit; hypothecam cum non transit, nec possessio, ad creditorem.*

La tradition est donc une condition essentielle du nantissement, tandis que le propre de l'hypothèque est de laisser le débiteur en possession de la chose affectée.

Voilà ce qu'est l'hypothèque, voici maintenant ce qu'est le *mortgage* selon la loi commune.

Suivant les meilleures autorités "le *vivum vadium, vif gage*, a lieu lorsqu'un créancier reçoit en nantissement, de son débiteur, un immeuble pour en jouir et se payer sur les revenus, à la charge par lui de le rendre une fois sa créance éteinte; et le *mortuum vadium, mort gage*, lorsque le débiteur *transmet la propriété* au créancier, à la condition de pouvoir se la faire rétrocéder dans un temps donné, en payant sa dette.—Et c'est ce dernier mode qui est presque exclusivement en usage." (2 Blackstone 157, 4 Kent. 137:—Système dont, par parenthèse, on trouve l'origine dans le vieux droit français, Loysel, en effet, dit, dans ses *institutes coutumières*, qu'il y a deux sortes de gages *vif* et *mort*, et il les distingue ainsi dans son langage énergique, "*vif gage* est qui s'acquite de ses issues, *mort gage* qui de rien ne s'acquite.")

A côté du *vif gage* de la loi commune est l'antichrèse ou nantissement immobilier du droit civil, et le *mortgage*, le plus usité sinon le seul en usage, suivant Blackstone et Kent, n'est autre chose que notre vente à réméré.

En effet, dans le *mortgage* comme dans la vente à réméré, il y a transmission de la propriété au bailleur de fonds, sous une condition résolutoire, soit qu'il prenne ou ne prenne pas possession effective de la chose:—Seulement, en ce dernier cas, la possession du débiteur revient, dans notre droit, à une sorte de bail, ou plutôt à un contrat pignoratif.

Il est donc bien clairement que l'hypothèque n'existe pas dans la loi commune; son *mortgage* est notre correspondant à notre vente à réméré, et son *vif gage*, à notre antichrèse. Quant au *mortgage* judiciaire, qui existe dans quelques Etats, c'est plutôt une espèce de privilège créé par des lois spéciales qu'un *mortgage* véritable.

On doit pouvoir comprendre maintenant pourquoi l'hypothèque tacite n'existe pas dans la loi commune.

Mais la loi commune est bien plus sévère envers les *guardians*, que la loi civile envers les tuteurs et curateurs. Là, les cautions ne sont admises qu'après une rigoureuse investigation; ce qui doit avoir lieu, en effet, toutes les fois qu'on donne crédit à la personne plutôt qu'à la chose.

Maintenant, prétendre que la communauté légale et les hypothèques tacites travaillent contre la prospérité est manifestement une dérision. Sommes nous donc le seul pays au monde où ces lois existent? Chez des peuples riches, puissants, et possédant tous les avantages d'une civilisation avancée, on trouve non seulement ces mêmes dispositions, mais des dispositions infiniment plus favorables pour les incapables, et infiniment moins libérales envers les tiers, et, cependant, on n'a jamais imaginé que ces lois fussent une entrave à la prospérité publique et privée. Et nous-mêmes, n'avons-nous pas vu, pendant de longues années, nos affaires prospères sous l'empire de ces lois!

Il faut donc le connaître, on n'affecte de prendre ainsi le change que pour masquer le véritable but: et ce but c'est de substituer insensiblement, graduellement, la loi commune à la loi civile, ce qu'on sait à ce qu'on ignore. Car, il n'est pas un homme de sens qui, connaissant bien les deux législations, ne donne, ayant à choisir, la préférence à la loi civile.

Cependant, il vaudrait encore mieux prendre la loi commune dans son ensemble que de l'introduire, comme on paraît vouloir le faire, graduellement et par bribes, dans notre législation qui, si l'on n'y prend garde, non seulement manquera d'unité, mais ne sera bientôt plus qu'un assemblage difforme de [illegible] parates et contradictoires, un [illegible].

Que, par exemple, on supp[illegible] tacites, et notre législ[illegible] severée de fond en comble [illegible] il faudra de suite introduire des cours d'équité, par opposition aux cours ordinaires (*courts of law*), il faudra introduire des *trustees*, et admettre la distinction entre le titre légal et le titre équitable; il faudra disposer que le père et la mère, tuteurs naturels, devront obtenir la tutelle de leurs enfans et donner caution comme tout autre tuteur; il faudra, enfin, introduire toutes les vieilles et ridicules fictions enfantées par le moyen âge, fictions qui (jointes à ce fait que la loi commune ne repose sur aucun texte connu) ont rendu la loi anglaise proverbialement incertaine. Et cependant, quand on aura fait tout cela, on n'aura encore qu'une législation informe et sans unité, on aura fait trop ou trop peu.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans la loi commune de bonnes et sages maximes, des principes féconds en judicieuses applications; ce n'est pas, d'un autre côté, que nos codes soient parfaits, loin de là. Nos codes, évidemment, ont été bâclés; ils portent malheureusement l'empreinte de la précipitation. Les éternels principes du droit n'y ont pas toujours été suffisamment respectés; ils contiennent de déplorables contradictions, des dispositions inutiles; la phraséologie en est, à l'exception des dispositions copiées du Code Napoléon, souvent obscure et presque toujours verbeuse.

Mais tout en convenant de ces défauts, tout en désirant un remaniement général de notre législation, tout en admettant qu'il y a dans la loi commune de bonnes dispositions à prendre, pourvu qu'on les fonde habilement dans le reste du travail; je dis que nos codes, tout défectueux qu'ils soient, valent encore mieux que la loi commune; ils ont sur elle, entre autres avantages, celui d'être écrits, et de présenter un texte positif, tandis que la loi commune est partout et n'est nulle part,—partout dans des milliers de volumes de décisions presque toujours discordables par les faits et les circonstances,—nulle part, sous une forme tangible et positive qui puisse servir de base à une jurisprudence rationnelle et concordante.

En résumé, les objections présentées contre la communauté légale et les hypothèques tacites sont d'une futilité évidente; les inconvénients qui en peuvent résulter sont infiniment moins considérables (lorsqu'ils ne se réduisent pas à rien) que ceux qu'entraînerait infailliblement le changement proposé.—Quant à la prétendue influence défavorable que cette partie de notre législation exerce, dit-on, sur notre prospérité, c'est une déception, un ridicule épouvantail à l'aide duquel on espère introduire l'ennemi dans la place.

Plus tard je me propose d'examiner quelles parties de notre législation nécessitent réellement une réforme immédiate; comme le mode d'extinction des hypothèques, la non publicité des contrats de mariage, l'abus quelquefois scandaleux de la preuve par témoins en matière civile, etc. etc.—; mais dès mon prochain article, j'indiquerai ce que je crois être les causes de l'état de stagnation dont on se plaint:—persuadé qu'un mal connu est à moitié guéri.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS.

Nous lisons dans plusieurs correspondances de Washington que le consulat espagnol de la Nlle-Orléans ne sera plus occupé par M. Laborde. L'Espagne enverra un nouveau consul, mais elle exige préalablement que le pavillon espagnol soit salué. M. Webster aurait, paraît-il, répondu à M. Calderon de la Barca, que le consul serait reçu avec honneur, mais que le salut ne serait pas accordé. Or, l'Espagne insiste sur ce point, et elle veut que le gouvernement américain désapprouve les tristes violences dont les Espagnols résidant à la Nlle-Orléans ont été l'objet.

Nous avons tous blâmé l'émeute, et le gouvernement ne refusera certes pas de s'associer au blame général. Mais l'Espagne ne comprend-elle pas qu'elle met à la libération des prisonniers américains un prix beaucoup trop élevé en exigeant que le pavillon espagnol soit salué? Ce serait là une véritable humiliation à laquelle le gouvernement américain pas plus que le peuple ne voudra se soumettre.

Le consulat espagnol a été violé, c'est vrai, mais par qui? Par la populace dont l'impulsion est irrésistible et dont les actes ne sauraient compromettre le gouvernement ni engager sa responsabilité. L'Espagne demande une réparation *nationale*, mais elle oublie que de semblables réparations ne sont admissibles que dans les cas où un *gouvernement* a manqué à ses devoirs envers un autre *gouvernement*. Or le gouvernement américain est complètement en dehors de la question; aucun officier public n'a insulté le pavillon espagnol. L'insulte vient de la populace et ne peut donner lieu qu'à une indemnité pécuniaire calculée sur le chiffre des dégâts causés par l'émeute au préjudice des sujets espagnols. Autrement toutes les émeutes deviendraient un motif de réparations *nationales* et l'artillerie de tous les peuples ne servirait qu'à saluer réciproquement leurs pavillons. Ce n'est pas la première fois qu'un consulat est violé, mais il faut distinguer entre l'insulte officielle qui est le fait prémédité du gouvernement ou d'un officier public et l'insulte qui est le résultat imprévu d'une effervescence populaire. Dans le premier cas une réparation nationale est nécessaire; dans le second elle serait à la fois ridicule et humiliante.

Nous espérons que le gouvernement espagnol en apprenant les raisons sur lesquelles M. Webster base son refus retirera sa demande et n'imposera pas à la délivrance des prisonniers américains des conditions inacceptables. L'émeute qui ne respecte pas l'autorité locale, n'est pas plus disposée à respecter une chancellerie étrangère; en attaquant l'une et l'autre elle viole les lois les plus respectables, mais elle ne compromet pas le gouvernement. Autrement elle représenterait le principe d'autorité, ce qui est absurde.

P. S.—Une dépêche télégraphique nous apprend à l'instant que le différend entre l'Espagne et les Etats-Unis a été réglé à l'amiable. Au lieu de saluer le pavillon espagnol à l'arrivée du successeur de M. Laborde à la Nouvelle-Orléans, chacune des deux nations saluera simultanément le pavillon de l'autre. Et après cet acte de courtoisie échangé de part et d'autre, les deux peuples oublieront le passé pour vivre désormais en bonne intelligence. Quant à l'indemnité due aux sujets espagnols résidant à la Nouvelle-Orléans elle sera réglée par le Congrès.

Le *Courrier* nous a mal compris. L'autre jour, dans un article sur les *Dettes municipales*, nous avons dit fort nettement, ce nous semble, que, quel que fut le moyen adopté pour la liquidation de la dette des municipalités lors de leur agglomération, le réglement devait nécessairement être confié à la ville à qui seule appartiendrait le droit de décréter l'impôt différentiel. Mais nous avons ajouté ailleurs que si l'on se décidait malheureusement à laisser à chaque municipalité la responsabilité de sa dette particulière au lieu de lier les trois corporations par une mutuelle solidarité, il deviendrait alors naturel d'accorder à chacune d'elles le privilége de fixer son tarif de taxes. Ce serait absurde, sans doute, mais cette absurdité s'imposerait forcément par le fait de la responsabilité exclusive de chaque municipalité.

L'ELECTION.

Une dépêche transmise hier de Baton-Rouge nous apprend que *tous les retours officiels*, moins ceux des paroisses De Soto et Bossier, ont été reçus; ils donnent à Borelon 460 voix de majorité et à M. Moore 695.

CONCERT.—Un grand concert vocal et instrumental organisé par M. Fourmestreaux, premier hautbois du théâtre d'Orleans, aura lieu demain dans la grande salle de M. Faivre, facteur de pianos, rue Royale, entre Bienville et Douane. On verra plus loin le programme de la soirée. L'orchestre composé de cinquante musiciens, et dirigé par M. Jahn, chef d'orchestre du théâtre d'Orléans, exécutera l'ouverture du *Domino Noir* et celle de *Guillaume Tell*. Nous citerons parmi les artistes qui doivent seconder le bénéficiaire, MM. Graat, Mayer et Carrière.

M. AMÉDÉE BOUIS.—Nous lisons dans la correspondance parisienne de l'*Evening Bulletin* de Philadelphie, que M. Amédée Bouis, jeune louisianais résidant depuis plusieurs années à Paris et inscrit par la police de Louis Napoléon sur la liste des suspects, à cause des opinions politiques de notre compatriote, a reçu l'ordre dernièrement de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et la France dans trois jours. M. Bouis avait sollicité la permission de prononcer publiquement des *lectures* sur nous ne savons quel sujet, et l'autorisation lui ayant été péremptoirement refusée, le jeune Américain protesta en termes assez vifs contre une rigueur qu'il trouvait excessive. Le jour même ou le lendemain il recevait son ordre d'expulsion.

M. TRASHER.

Les correspondances de la Havane, reçues par l'*Empire City*, nous fournissent des détails sur le jugement et la condamnation de M. Trasher. Arrêté le 16 octobre, il a été jeté dans un cachot et tenu au secret. L'accusation dirigée contre lui étant de celles qui sont du ressort des tribunaux militaires, il fut traduit le 12 de ce mois devant une cour martiale et condamné à huit ans de travaux forcés en Espagne. Le correspondant du *Picayune* déclare qu'aucune des formalités judiciaires n'a été remplie et que notre compatriote a été victime de l'arbitraire. Nous n'en savons rien, mais le gouvernement ayant déjà pris des mesures pour s'assurer de la vérité, nous ne tarderons pas à être éclairés sur les véritables motifs de l'arrestation et de la condamnation de M. Trasher.

Une dépêche télégraphique datée de New-York, 14 du courant, nous apprend que le président a transmis à M. Sharkey l'ordre de se rendre immédiatement à la Havane en sa qualité de consul des Etats-Unis et de réclamer immédiatement la mise en jugement de Thrasher. Le gouvernement a fait part au ministre espagnol des instructions qu'il envoyait à M. Sharkey.

CALIFORNIE.

ARRIVÉE DE L'EMPIRE CITY.

Le steamer *Empire City* est entré hier dans notre port et nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 15 octobre. Il a été reçu par cet arrivage un million de piastres en or monnayé et poudre d'or dont $800,000 appartenant aux passagers et 32,000 consignées à la banque de l'Etat de la Louisiane.

Le vapeur *Philadelphia* est parti de la Havane le 17 de ce mois. L'*Illinois* est parti pour New-York le 16.

La tranquillité règne à Chagres. Le gouverneur a augmenté la garnison du fort pour prévenir de nouveaux troubles.

En Californie on continue à découvrir de nouveaux gisemens aurifères, mais les nouvelles n'offrent aucun intérêt.

La Convention chargée de délibérer sur la division de la Californie devait se réunir à Santa Barbara le troisième lundi d'octobre.

La corvette américaine *Vincennes* a quitté le port de San Francisco le 13 octobre pour les Iles Sandwich.

OREGON.

Les nouvelles de l'Oregon reçues par la voie de San Francisco vont jusqu'au 12 octobre. Les commissaires du territoire ont conclu un traité avec les Indiens du Sud.

EUROPE.

Nos avis de Paris et du Havre vont jusqu'au 27 octobre. On trouvera plus loin des détails intéressans que nous avons dû omettre hier par suite de l'encombrement de nos colonnes.

Le *Journal des Débats* a consacré à la duchesse d'Angoulême, morte le 19 octobre, une notice pleine d'intérêt que nous reproduisons ailleurs.

Kossuth a été reçu en Angleterre avec les plus grands honneurs. Les journaux de Southampton sont remplis de détails sur l'accueil enthousiaste qui lui a été fait dans cette ville. De Southampton l'ancien gouverneur de la Hongrie s'est rendu à Winchester et de Winchester à Londres, où sa femme et ses enfans l'avaient précédé. Les habitans de la métropole britannique ont accueilli Kossuth avec des transports d'enthousiasme; le peuple ivre de joie, et voulant se venger des attaques dirigées par le *Times* contre l'illustre *Hongrois*, a entassé à la porte des bureaux de ce journal des milliers d'exemplaires du *Times* et y a mis le feu. Quelques jours plus tard le même journal était l'objet d'un grand meeting d'indignation.

Kossuth a prononcé à Winchester un admirable discours qu'ont reproduit presque tous les journaux anglais et américains. Une chose nous frappe dans ce discours, c'est l'enthousiasme avec lequel le proscrit magyare parle de la monarchie constitutionnelle. C'est un gouvernement semblable qu'il veut pour son pays. Il a prodigué l'éloge à la charte anglaise et n'a prononcé le nom de la reine qu'avec le plus profond respect. On ne dirait jamais que c'est le même homme qui a adressé dernièrement à la démocratie française le bouillant manifeste que nous avons tous lu et qui semblait plutôt l'œuvre d'un tribun que d'un homme d'Etat. Kossuth s'est relevé aux yeux du monde. Sa lettre au peuple de Marseille lui a-t-elle été dictée par le ressentiment naturel qu'il a dû éprouver en se voyant repousser de la France? C'est possible, mais alors il n'aura pas tardé à comprendre qu'il avait eu tort de sortir des bornes commandées par la modération et de séparer, lui proscrit, lui errant, le peuple français de son gouvernement, et de les mettre pour ainsi dire l'un envers l'autre dans une attitude hostile. Il eût dû respecter la décision de l'autorité et s'éloigner des rivages français sans jeter au sein d'un peuple aussi facile à émouvoir, une seule parole de provocation même indirecte. Quoiqu'il en soit, sa conduite en Angleterre a été toute autre et lui a ramené les sympathies qu'il avait commencé à s'aliéner. Kossuth est réellement plein d'habileté; le discours qu'il vient de prononcer à Winchester en est une preuve irréfragable.

L'honorable J. W. L. Childers, ancien maire de Mobile, est mort dans cette ville mardi dernier après une longue et douloureuse maladie.

Chronique Locale.

MEURTRE—Un meurtre horrible a été commis hier matin dans le magasin d'encan de J. R. Carreras, situé rue de Chartres, entre Conti et St-Louis. La victime se nommait Théodore Champagne, le meurtrier est Augustin Vincent Roger. Ce crime a donné lieu à une enquête et le témoignage de M. Hilaire Julien Domingon contient un récit assez complet de la malheureuse affaire qui s'est terminée par la mort de Champagne. Voici la déposition de M. Domingon.

Ce matin, vers dix heures et demie, le témoin était occupé à écrire dans le magasin de J. R. Carreras, situé rue de Chartres, entre St-Louis et Conti, lorsqu'il entendit une conversation s'engager entre Théodore Champagne et Augustin Vincent Roger qui se trouvaient également tous deux dans le même magasin. Champagne dit, en abordant Royer, qu'il avait réglé une affaire que lui, Roger, lui avait confiée et qu'en conséquence il lui devait une commission. A cela, Roger répondit que la transaction n'étant pas tout à fait terminée, il ne considérait pas que la commission fût due. Tiens, reprit Champagne, voici votre argent sans rétribution, je ne veux plus rien avoir à démêler avec vous; c'est une leçon pour l'avenir, et ça m'apprendra à faire des affaires avec un homme de votre espèce. Vous m'insultez, reprit Roger, et je vais vous souffleter. Roger s'élança alors sur Champagne, et une lutte s'en suivit. A ce moment le témoin qui se trouvait près d'eux, s'efforça de les séparer et s'empara de Roger, mais celui-ci le repoussa et se saisit d'un sabre qui se trouve en ce moment déposé en Cour. Le témoin essaya de nouveau de retenir Roger, et pendant qu'il l'étreignait par derrière, il entendit le bruit d'un soufflet. Il ne peut dire par qui le coup fut donné; il pense cependant que ce fut Champagne qui frappa Roger. Toutefois Champagne battait en retraite vers la rue lorsque Roger se dégageant de nouveau de l'étreinte du témoin, reprit le sabre, s'élança sur Champagne et le lui plongea dans le corps. Celui-ci tomba en s'écriant: *il m'a tué*. Quelques minutes après Champagne rendait le dernier soupir. Entre temps le témoin, assisté de plusieurs autres personnes, arrêta Roger et le conduisirent devant la Cour.

En conséquence, le dit témoin accuse Roger d'avoir commis un assassinat sur la personne de Théodore Champagne.

La déposition de M. J. R. Carreras est à peu de chose près semblable à celle de M. Domingon, cependant il ne dit pas que Royer ait souffleté Champagne. Le jury a rendu un verdict conformément aux faits énoncés ci-dessus et Roger a été envoyé en prison, en attendant l'examen de son affaire.

ABUS DE CONFIANCE—Un affidavit a été fait hier devant le recorder Caldwell, par Peter Conrey Jr, qui déclare que le 5 novembre James Gandolfo se présenta à lui comme agent de la Banque de Charleston, et exprima le désir de vendre une lettre de change tirée par lui, et signée au nom de la maison de commerce de James Gandolfo & Co, sur Cunningham, de Boston, et de la somme de $10,325. M. Conrey répondit qu'il ne pouvait acheter des traites que sur des envois de marchandises. Gandolfo assura que la lettre de change devait être tirée sur un envoi de coton qu'il avait fait d'après l'ordre de Cunningham & Co.

Alors Gandolfo écrivit sur la lettre de change qu'elle avait trait à un envoi de coton. M. Conrey (c'est lui qui parle), trompé par ces renseignemens, acheta la lettre de change et remit à Gandolfo une traite de $10,090 30 sur la banque de l'Etat de New York. Ce check a été payé depuis par la banque de New York, sur les fonds de la banque de Charleston.

M. Conrey ajoute qu'à l'époque où Gandolfo lui vendit la traite, la maison Gandolfo n'avait fait aucun envoi de coton ou d'autres marchandises. L'argent a donc été obtenu par fraude; et quant à la banque de Charleston, elle a protesté la traite.

Cette affaire n'a pas encore été examinée.

—Les vieilles maisons appartenant à la succession McDonogh qui ont brûlé samedi dans la rue du Cirque, étaient assurées pour $8,000.

—Charles Lamayère alias White, h. c. l., a été traduit hier devant le recorder Génois, comme vagabond et homme suspect et dangereux. Tous ces faits ayant été prouvés, l'accusé a été envoyé devant la 1re Cour de District.

F S Weigard a été envoyé hier par le recorder Genois devant la 1re Cour de District, sous la prévention d'avoir assailli et battu Catherine L. Gauder.

E O'Brien a été aussi envoyé devant la même Cour pour avoir assailli et battu le watchman Nolan.

Pauline Been, accusée d'avoir commis un vol à bord du navire *Memphis*, a été examinée hier devant le recorder Genois. Aucune preuve n'étant venu soutenir l'accusation, Pauline a été renvoyée de la plainte.

FRANCE.

Nous extrayons d'une correspondance adressée de Paris à l'*Indépendance Belge*, les passages suivans:

Des personnes, ordinairement bien renseignées, m'assurent qu'une réunion d'anciens amis de la famille d'Orléans aurait eu lieu ces jours derniers chez un ancien pair de France. Cette réunion aurait été motivée par l'article du *Journal des Débats*, qui présentait la candidature du prince de Joinville d'une manière si équivoque, que les uns affirmaient que c'était un désistement, tandis que les autres considéraient l'article de M. Bertin comme une confirmation du fait et une préparation à un acte officiel qui serait publié ultérieurement.

Ces personnes ont appartenu pour la plupart à l'ancien parti conservateur et ont, pendant huit années, appuyé la politique du roi Louis Philippe. Elles pensent qu'entre M. Thiers et le parti de la fusion elles ne doivent pas se prononcer; elles ne veulent qu'une chose, connaître positivement les intentions de la famille d'Orléans, pour sortir d'une position sur laquelle les partis équivoquent. On aurait donc décidé d'envoyer à Claremont un ami de la famille, maintenant absent de Paris, mais qui est attendu sous peu de jours. Il aurait pour mission de solliciter une déclaration dans un sens ou dans l'autre. La maison d'Orléans a laissé de si grandes racines dans le pays, qu'on cite des départemens en Normandie particulièrement, où la candidature du Prince *fera bella*. Par cette expression normande, on veut dire que la candidature du Prince réunira l'unanimité; mais encore, disent ses amis, faut-il savoir à quoi s'en tenir.

Puisque je vous parle de la famille d'Orléans, permettez-moi de vous citer une lettre fort curieuse extraite des Mémoires de Mallet-Dupan, journaliste à peu près inconnu à notre génération, dont les correspondances ont, dans ce moment, un immense succès parmi les hommes sérieux. Je ne crois pas que l'extrait que je vous donne ici ait jamais été publié. C'est une lettre du général Montesquiou, adressée en 1793 à M. d'Ivernois. Elle concerne le duc d'Orleans, depuis Louis Philippe, et révèle un fait ignoré jusqu'ici dans les rapports du duc avec son père. Voici ce fragment:

"J'ai à vous consulter, mon cher ami, sur une affaire très intéressante en elle-même, et qui, par ses résultats, peut devenir très importante et très utile pour vous.

"Vous savez que M. le duc d'Orléans vient d'être condamné à mort par les gens dont il passait pour être le complice. Je le méprisais trop pour le regretter, mais cet événement intéresse un jeune homme que le hasard m'a fait connaître, et que j'aime tendrement. Ce jeune homme est son fils aîné. *Il a autant de vertus que son père avait de vices.* Il s'était brouillé avec son père lorsqu'il eut voté la mort du roi, et se trouvant décrété d'accusation, avant même la défection de Dumouriez avec lequel il servait, il prit à cette époque le sage parti de la retraite. Il est venu alors en Suisse où, malheureusement pour lui, Mme de Sillery vint en même temps. L'horreur qu'inspirait le nom de son père, le mépris général pour Mme de Sillery, ont causé à M. le duc de Chartres beaucoup de désagréments.

"Se voyant presque poursuivi, il vint me trouver et presque se jeter dans mes bras. Il a vécu chez moi quelque temps tout à fait inconnu, et enfin par des gens de mes amis, j'ai trouvé le moyen de lui procurer un asile, où il vit parfaitement ignoré de tout le monde, excepté de moi. Il n'avait pas un sol. C'est moi qui lui ai prêté de l'argent; enfin je lui ai rendu tous les services possibles et de tout mon cœur, car je n'ai jamais connu un jeune homme plus intéressant."

Ne trouvez-vous pas comme moi, monsieur, que cet extrait rétrospectif est plein d'intérêt et qu'il faut mettre en lumière tous les faits relatifs à ce roi infortuné, pour lequel le jour de la justice a enfin commencé.

ANGLETERRE ET NAPLES.

La note suivante a été adressée dernièrement par lord Palmerston au prince de Castelcicala, ministre de Naples à Londres.

Monsieur, J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre le 9 de ce mois. Elle était accompagnée d'un pamphlet intitulé: *Le Gouvernement Napolitain et M. Gladstone*, et dont vous me priez de faire remettre des copies aux ambassadeurs royaux auprès des différentes cours de l'Europe.

Je dois vous répondre que je ne puis accéder à votre demande, ne voulant pas contribuer à répandre une publication qui, d'après moi, ne fait honneur ni à son auteur, ni au gouvernement qu'il s'applique à défendre, ni enfin au parti politique dont il se fait le champion.

Je me sens forcé de déclarer que les lettres de M. Gladstone à lord Aberdeen présentent le triste tableau d'un système d'illégalité, d'injustice et de cruauté tel qu'on ne croirait pas qu'il pût encore être exercé de nos jours dans une contrée européenne.

Les renseignemens que j'ai obtenus de diverses sources m'ont amené à cette conclusion que le publiciste anglais n'a nullement exagéré les maux qu'il dépeint.

Au contraire, l'auteur paraît avoir eu pour but d'appeler l'attention publique sur des abus qui, s'ils devaient durer plus longtemps, renverseraient nécessairement le fondement du gouvernement napolitain, et ouvriraient la voie à ces explosions violentes qui éclatent tôt ou tard quand l'injustice se prolonge et s'aggrave. Le gouvernement napolitain se trompe; au reste, s'il pense qu'un tissu d'assertions sans fondement et de dementis hasardés, mêlés à de grossières attaques et à des lieux communs sur les partis politiques, lui rendra un service réel et l'aidera à atteindre le but qu'il poursuit. En terminant, je ferai remarquer que dans les publications de Mac Farlane sont contenus des aveux directs et indirects qui, contre son intention, confirment plutôt qu'ils ne détruisent cette conviction.

PALMERSTON.

ITALIE.

A défaut d'autres nouvelles on a fait courir à la Bourse de Paris le bruit de l'empoisonnement de Pie IX. Il va sans dire que c'est une de ces facéties qui se débitent journellement à la Bourse.

Mme LA DUCHESSE D'ANGOULEME.

Nous empruntons au *Journal des Débats* les lignes suivantes, qu'a consacrées M. John Lemoine à retracer dans une rapide esquisse, la vie de douleur et de larmes de la duchesse d'Angoulême:

S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême est morte à Frohsdorf, le 19 octobre, à onze heures du matin. Marie Thérèse Charlotte de France, fille de Louis XVI et de Marie Antoinette, était née à Versailles le 19 décembre 1778, et était par conséquent âgée de soixante treize ans.

Il y avait près de soixante ans, presque jour pour jour, que sa noble et infortunée mère montait à l'échafaud de la Terreur; les deux anniversaires peuvent se confondre, car la vie de l'auguste fille de Marie-Antoinette n'a été qu'un long et constant martyre.

Il est rarement dans la destinée des personnages publics d'attendrir les cœurs et d'exciter la sensibilité. Il semble que nous soyons moins émus et moins touchés par ces grandes infortunes qui participent à la généralité de l'histoire que nous ne le sommes par des malheurs privés. Mais quand on considère la somme immense de douleur amassée sur cette auguste orpheline, la grandeur et la persévérance des malheurs qui ont fait de sa vie un perpétuel holocauste, on ne peut s'empêcher d'éprouver tout ce que le sentiment de la pitié renferme de pieux et de respectueux. C'est bien à propos de la fille de Louis XVI et de Marie Antoinette qu'on peut s'étonner avec Bossuet de la quantité de larmes que peuvent contenir les yeux des reines. Sa vie peut se résumer en un seul mot: Elle a été malheureuse depuis le premier jour jusqu'au dernier.

Marie Antoinette de France avait treize ans quand elle entra au Temple pour y partager la captivité de son père, de sa mère, de son frère, de sa tante. Elle vit successivement tomber autour d'elle tout ce qu'elle aimait. Son père fut guillotiné le 21 janvier 1793; sa mère, le 16 octobre; sa tante, Madame Elizabeth, le 9 mai 1794; son frère, assassiné jour pour jour, expira dans sa prison le 8 juin 1795. Restée seule de ce groupe de victimes, la jeune princesse ne fut rendue à la liberté qu'au mois de décembre 1795, lorsqu'elle fut échangée contre les commissaires que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. Madame Royale, ainsi qu'on l'appelait, alla d'abord à Vienne; puis, au mois de mai 1798, elle rejoignit à Mittau son oncle, depuis le roi Louis XVIII, et ce fut là que, le 10 juin suivant, elle épousa son cousin, M. le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois, depuis Charles X.

Mme la Duchesse d'Angoulême suivit toutes les vicissitudes de sa famille errante sur le continent, puis enfin en Angleterre, où elle demeura à Hartwell, dans une profonde retraite, jusqu'à la restauration. Le 4 mai 1814, elle rentra dans Paris avec Louis XVIII; elle était à Bordeaux quand l'empereur débarqua à Cannes. Forcée de nouveau de s'expatrier, elle retourna en Angleterre et revint à Paris le 28 juillet 1815. Quinze ans après, dans ce même mois de juillet, une révolution nouvelle la rendait à l'exil, et enfin, il y a quelques jours, ayant auprès de son lit de mort M. le comte de Chambord, son neveu chéri, l'héritier de sa longue et glorieuse race, elle terminait une vie de vertus, de douleur, de prière et de sacrifice.

Nous ne racontons point ici la vie politique de Mme la Duchesse d'Angoulême. On a beaucoup altéré la vérité en disant autrefois qu'elle se mêlait activement aux affaires. On l'avait dit aussi de sa malheureuse mère, et nous avons vu dernièrement par des récits fidèles, combien la reine Marie Antoinette avait au contraire de répugnance et d'éloignement pour la politique. Les tragiques catastrophes au milieu desquelles avaient grandi la prisonnière du Temple avaient dû lui laisser un profond dédain de la terre.

Dans le testament de Louis XVI, nous trouvons ces simples et belles paroles: "Je recommande mes enfants à ma femme.... Je lui recommande de leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité." La pieuse fille de Louis XVI avait obéi à ce vœu suprême. Autant elle montrait de courage héroïque dans la lutte, autant elle montrait de résignation après que Dieu avait prononcé. Sa vie ne fut qu'un long et douloureux pèlerinage: ce que l'on pourrait appeler le chemin de la croix.

Il y a des existences prédestinées que Dieu semble désigner pour porter le poids des fautes de l'humanité; ce sont pour ainsi dire les victimes élues. Dans les temps horribles que la fille de Louis XVI traversait, ses larmes étaient comme une offrande de chaque jour pour l'expiation des forfaits qui se consommaient autour d'elle. Il n'y a pas dans les livres une figure plus noble et plus douloureuse; et même à une époque où l'accumulation des catastrophes et la philosophie de l'histoire ont fini par endurcir les cœurs, la mort de Marie Thérèse de France est encore une douleur générale.

Nous empruntons à l'*Opinion Publique* ces particularités de la vie de Mme la duchesse d'Angoulême.

La princesse qui vient de mourir était à côté de la reine, sa mère, quand Marie Antoinette s'échappa à demi vêtue, dans les journées des 5 et 6 octobre, en laissant son lit encore chaud, que les piques toutes fumantes du sang de Miomandre et de Varicourt, vinrent fouiller. Elle était le lendemain, au balcon de Versailles, à côté de la reine, quand une voix féroce fit retentir ce mot: "Pas d'enfant!" Elle était dans la voiture royale qui ramena le roi et la reine à demi captifs à Paris, et que précédaient les piques surmontées des têtes des gardes du corps coupées et toutes dégouttantes de sang, hideux trophées d'une hideuse victoire.

Au fatal voyage de Varennes, elle était entre le roi et la reine quand leur voiture fut arrêtée par une foule ameutée; elle assista aux angoisses du retour, lorsque le brave Dampierre, qui osa seul pousser le cri de *vive le roi!* qui avait été si longtemps celui de la France, tomba percé de mille coups.

Elle était à côté de Louis XVI, son père, dans la journée du 20 juin, dans cette journée de tumulte et d'injure, où la révolution vint reconnaître sa proie, quand le roi, prenant la main du garde national qui lui disait: "Sire, ne craignez rien," la plaça sur son cœur en lui répondant: "Voyez s'il bat plus vite" et lorsque la reine dit à un autre garde qui lui demandait l'âge de sa fille: "Elle est arrivée à l'âge où l'on ne comprend que trop l'horreur de pareilles scènes!"

Dans la journée du 10 août où la révolution vint chercher ses victimes, elle était entre le roi et la reine; elle assista au siége du chateau, en sortit en donnant la main à sa mère désespérée et suivit la famille royale à l'Assemblée législative, dans cette loge de journalistes où commença la passion royale, qui ne devait se terminer que sur l'échafaud du 21 janvier. Le lendemain, elle était dans la prison du Temple, dont elle écrivit l'histoire dans son journal, comme aux temps primitifs du christianisme héroïque, un chrétien après être sorti vivant de l'amphithéâtre où il avait été jeté avec ses frères, écrivait les actes des martyrs auxquels il avait survécu.

Vente de Linge fait, Chapeaux, Bottes, Souliers, Brodequins, &c.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente se composant d'un bel assortiment de linge fait, bottes, souliers, chapeaux français, &c., qui aura lieu aujourd'hui à dix heures du matin, au magasin d'encan de J B Bloche & Co, No 77, rue de Chartres.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI SOIR, 20 NOVEMBRE.

Les nouvelles favorables reçues par l'Africa ont produit une certaine activité sur notre marché au coton. Les ventes de la journée se sont élevées à 8,500 balles à des prix fermes. Nous cotons de Middling @ Good Middling, 7 @ 7¾ cts la liv.

Il s'est vendu aujourd'hui 310 boucauts de sucre à 4¾ et 5 cts pour le fair. 1500 barils de mélasse ont été vendus à 24 et 24½ cts le gallon.

Un lot de tabac mêlé de 136 boucauts a été pris à 5¾ cts la liv.

La farine est toujours ferme; 1,000 barils ont été vendus en plusieurs lots, la plus grande partie à 4 et pour la superfine St-Louis et Illinois, et $4 50 à 5 75 les marques extra. Il s'est fait peu d'affaires dans le maïs; nous n'avons que quelques petites ventes à 48 et 51 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess porc se détaille à $15. Le lard salé se vend à 10 cts pour les côtés, et à 8¾ et 8¾ pour les épaules. Il ne s'est rien fait d'important dans la graisse.

Le whiskey se vend en quantité limitée à 20 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change est en bonne demande et les prix n'ont pas changé. Nous cotons les Sterlings, 108 @ 110—Paris, 5f 27½ @ 5f 15—Traites sur New-York à 60 jours, 1¾ @ 1½ pour cent d'escompte—Checks, ¾ pour cent d'escompte.

Le fret est languissant—Coton pour Liverpool, ½ d—pour le Havre, 1½ cts.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Fanny, Pennock, pr Brazos Santiago
Steamer, Lowndes Jr, Johnson, pr Mobile
Navire Il H Booty, Sheffield, pr Alicante
Elizabeth Dennison, Carpenter, pr Anvers
Goelette Lagie, Taylor, pr Apalachicola

ARRIVÉS HIER.

Steamship Empire City, Tanner, de New York via la Havane.
Navire Peterhof, Ford, de Boston
Barque Edmond, Wehlmann, de Brême
Brick Descontento, Lucas, de la Havane
Capt Tom, Smalley, de Boot a
☞ Pour les steamboats, voir notre part en anglais.

Attention!
UNION WHIG RANGERS.
☞ Samedi soir courant, à 6 heures et demie, à l'encoignure Douane et Passage de la Bourse, ce club s'assemblera. Soyez ponctuels.
Par ordre du président,
21nov PAULIN BLANQUE, président.

DISCOURS FRANCAIS.
M. LEON PILATTE de Paris, ministre de l'Evangile député de la Société Evangélique de France, prononcera dimanche 23 novembre courant, un discours sur la *Situation actuelle, morale et religieuse de la France.*
La réunion aura lieu à 7 heures du soir dans l'église du Rev Dr Scott, place La fayette. 27 nov

LEÇONS D'ANGLAIS ET DE MATHEMATIQUES.
LE soussigné donnera des leçons particulières d'anglais et de mathématiques.
LEWIS ELKIN, Passage de la
21 nov—1m Bourse, No 12, (Ocean Building.)

Magasin de fourrage à vendre
LE magasin de fourrage au détail, situé rue des Champs Elysées, No 3, en face du dépôt du R Road Pontchartrain, ci-devant occupé par E. Servier, est offert en vente avec l'assortiment et l'installation. S'adresser sur les lieux.
21 nov—1

A LOUER.
UNE Installation et Emplacement de cigares à des prix modérés. Pour de plus amples détails, s'adresser à la buvette du Verandah.
21nov—2t

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A & J DENNISTOUN & Co,
21nov 8 rue Gravier, No 93

Bureau de Placement et Agence Générale.
M G. POTIER a ouvert un Bureau de Placement et d'Agence Générale au No 24, rue de l'Hôpital. Il s'engage, sur demande, à fournir des domestiques, ouvriers, travailleurs, &c. Des gens de la campagne s'adresser à lui par lettres confiées à la poste. 13nov—1m

LIMONS—60 caisses frais, en débarquement, à vendre par W H BUNNELL.
21 nov 10, Gravier

BEURRE de Goshen—30 barils, à vendre par W H BUNNELL
21 nov 10, Gravier

BRODEQUINS—30 caisses, grandeurs extra, à vendre par W H BUNNELL
21 nov 10, Gravier

CIGARES de la Havane—152,250 en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par B VALLS
21 nov 72 rue des Magasins

HUILE D'ESPAGNE—150 jarres, à vendre par B VALLS, 72 rue des Magasins. 21nov

PICADURA—7 sacs, à vendre par B VALLS 72 rue des Magasins 21nov

CAFE DE LA HAVANE—60 sacs, à vendre par B VALLS, 72 rue des Magasins 21 nov

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et jaune, à vendre par B VALLS,
21nov 72 Magasins

AMIDON de la Havane—9 barils, à vendre par
21 nov B VALLS, 72 Magasins

PORTER, BIERE ET CIDRE—12 caisses de Philadelphie, en quarts et pintes, à vendre par CONVERSE & Co,
21 nov 97 Tchoupitoulas

RHUM de la Baie St-Thomas, en débarquement du navire Java, à vendre par
21nov CONVERSE & Co 97 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils superfine de St-Louis; 30 demi de extra pour famille, à vendre par
21nov CONVERSE & Co, 97 Tchoupitoulas

RIZ—350 tierçons prime de la Caroline, à vendre par CONVERSE & CO,
21nov 97 Tchoupitoulas

CHANDELLES—475 caisses de l'Etoile; 75 demi caisses do.; 125 caisses blanc de baleine, à vendre par
21nov CONVERSE & Co, 97 Tchoupitoulas

FARINE NOIRE—125 colis, à vendre par CONVERSE & Co,
21 nov 97 Tchoupitoulas

FARINE DE MAIS—En barils et en sacs, à vendre par CONVERSE & Co,
21nov 97 Tchoupitoulas

CORNICHONS—150 caisses, gallons, demi do, quarts et pintes, à vendre par
21nov CONVERSE & Co, 97 Tchoupitoulas

SUCRE CANDY—30 caisses assorties; 20 caisses rock, à vendre par
21nov CONVERSE & Co, 97 Tchoupitoulas

CHEVROTINES—1000 sacs, à vendre par CONVERSE & Co,
21 nov 97 rue Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—175,300 en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, un grand assortiment des marques les plus renommées et de toutes grandeurs, telles que Cabanas y Carbajal, Partagas, Cabargas, Gutierrez, etc.
PRINCIPES—De véritables reçus de Puerto Principe.
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune, à vendre par J M CABALLERO,
No 36, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville, 21nov

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane:
25000 cigares Fernando El Catolico;
16 balles tabac en feuilles de Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
21 nov 34, Vieille Levée

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
Cavelier & Maxent
Rue Royale, No 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

EN débarquement du navire Auguste Adolphe, venant de Bordeaux:
48 barriques vin rouge St. Denis;
12 demi do do do.
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
23oct 169, rue Royale

EN débarquement des navires Miltiades et Unicorn, de Bordeaux—
64 barriques vin ordinaire;
16 do do St-Julien pour familles.
A vendre par FERROS FRERES,
11nov Nos 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

Le Dr. C. GLASIER
A OUVERT au No 109, encoignure des rues Esplanade et Plauché, UNE MAISON D'ACCOUCHEMENT, Pour la commodité des malades, ou les femmes, avant ou durant le travail.
Le Dr. Glasier ne s'occupera que de l'art d'accouchement et des maladies des FEMMES et des ENFANTS.
Il a pratiqué depuis douze ans, à Nashville (Tennessee) et à St. Louis (Missouri) et peut fournir les meilleures recommandations sur ses capacités.
Il guérit tous les cas de chûtes de matrice.
Pour plus amples informations, s'adresser à son cabinet, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, ou s'adresser par écrit: la réponse sera immédiate.
La maison susdite est bien convenable, et les femmes de service qui y sont employées sont attentives et discrètes. 8oct—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Jury Médical — Département de l'Est.
Séance du 21 janvier 1851.
IL a été résolu que le Jury Médical devra tenir ses séances tous les 1er et 3me vendredis de chaque mois.
Les personnes qui désirent se présenter devant le dit Jury Médical sont priées de s'adresser tous les jeudi de midi à une heure encoignure Bienville et Royale. Par ordre du Président,
L. LABATUT, Président.
27 janv F. A. BERTRAND, Secrétaire.

GRAND CONCERT
Vocal et Instrumental,
DONNÉ par M L. FOURMESTRAUX, premier hautbois du Théâtre d'Orléans, SAMEDI 22 NOVEMBRE, dans la grande salle de M. Faivre, facteur de Pianos, RUE ROYALE, AU PREMIER, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.
1re Partie:
1—Ouverture du Domino Noir, MM. Auber;
2—Fleur d'Andalousie, romance chantée par Graat;
3—Le Trémolo de Beriot, exécuté par Mayer;
4—Un chanté par Mme .... Amateur;
5—The Boomer, variations pour le hautbois, Fourmestraux.
2me Partie:
1—Ouverture de Guillaume Tell, MM. Rossini;
2—Ballade chantée par Mme .... Amateur;
3—Variations pour la flûte, exécutées par Leopold Carrière;
4—La Levite (Meyerbeer) chantée par Graat;
5—Variations sur des motifs d'Auber, Fourmestraux
☞ L'orchestre, composé de 50 musiciens, sera dirigé par M. JAHN, chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans.
☞ Le Concert commencera à huit heures. On peut se procurer des BILLETS à l'avance chez MM. les marchands de musique, et chez M Faivre. 21nov

☞ AVIS—Vu le mauvais temps, le FEU D'ARTIFICE au bénéfice de l'Association Charitable des Pompiers, a été tiré de meilleure heure que ne le portaient les annonces, autrement on aurait été forcé de le renvoyer à un autre jour. Le Comité a pris des arrangements avec M. CATOIR pour donner un autre feu d'artifice du même genre. Les personnes qui ont encore leurs billets pourront s'en servir pour cette seconde fois. On fera savoir le jour.
H. BIER,
13 nov—2 Président

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle Orléans.
LES actionnaires sont par le présent notifiés que l'élection annuelle des directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, le lundi 8 décembre, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
10 nov—3ps jdéc SAMUEL C. BELL, Caissier

SUCRE de la Havane—50 caisses brun et blanc, à vendre par JOSEPH MITCHEL,
15nov 36, Poydras

CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2de qualité, d'importation directe, à vendre par JOSEPH MITCHEL,
15nov 36, Poydras

CIGARES de la Havane—Quelques milliers de qualités choisies, à vendre par JOSEPH MITCHEL,
15nov 36, Poydras

RHUM de la Jamaïque—10 poinçons de qualité supérieure, dans les magasins de la Douane, à vendre par JOSEPH MITCHEL,
15nov 36, Poydras

Pour clore une consignation.
5 balles couvertures rouges et bleues;
3 caisses indiennes anglaises et américaines;
2 caisses alpaccas et draps de dames,
20 balles osnaburgs de Virginie;
6 caisses cotonnades, ainsi que d'autres marchandises sèches, à vendre par
McDOWELL, MILLS & Co
15nov 56, rue Gravier

DIVERS—25 caisses fruits assortis;
140 barriques vin Bordeaux pour famille;
30 caisses absinthe Bruneton, Sauvajol & Co;
10 do absinthe La Noily Fils & Co;
50 do kirsch La Noily Fils & Co;
140 paniers huile olive Plagniol;
25 caisses savon de Marseille;
5 balles bouchons potatus fins;
6 balles bouchons réguliers;
40 caisses vin muscat Frontignan;
150 caisses vin rouge diverses qualités, à vendre par ANT GIRAUD,
19 nov 46, Vieille Levée

MADERE—London particular très vieux,
Arrac de Batavia do do;
Whiskey d'Irlande do do;
Eau de vie de pêche do do;
Rum de la Jamaïque do do.
A vendre par NADAUD DU TREIL,
27 sept rue St-Louis

VINS DE BORDEAUX—45 barriques vin rouge St Denis;
9 demi do do do;
30 barriques do Queyries 1847;
5 do do C C La Mission 1844;
255 caisses do C C La Mission 1846;
280 do Haut Talence; à vendre par CAVELIER & MAXENT,
19 nov 169, rue Royale

GRAINES DE LIN—300 livres, à vendre par P CUSACHS, Encoignure
19nov Royale et St Philippe

SEL D'EPSOM—40 barils, à vendre par P CUSACHS, enc Royale et St Philippe 19nov

CURCUMA—5 barils, à vendre par P CUSACHS, enc Royale et St Philippe 19nov

SALSEPAREILLE—10 balles, à vendre par P CUSACHS, enc Royale et St Philippe 19nov

JOUETS D'ENFANTS—17 caisses jouets d'Allemagne, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN,
19 nov—6t 20, Vieille Levée

PORCELAINE DE FANTAISIE—6 caisses de porcelaine de fantaisie, bien choisies pour le marché, reçues par le navire Isaac Bell, à vendre par BERNARD TURPIN, Encoignure
19 nov—6 20, Vieille Levée

CAFETIERES dites grecques—2 caisses cafetières grecques, de 1 à 6 tasses, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN,
19 nov—6t No 20, Vieille Levée

F. JAUFROID,
Rue de Chartres, entre Bienville et Douane No 62.
JOUETS! JOUETS! JOUETS!
REÇU par les derniers arrivages, un grand choix de jouets de toute description, à vendre au plus bas prix du marché.
Messieurs les marchands sont priés de venir visiter l'assortiment. 15nov

EN débarquement du navire Horace, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge, Médoc,
20 do do Margaux,
50 caisses cerises à l'eau de vie, Chauvet;
50 do fruits assortis do;
25 do prunes à l'eau de vie do;
20 do abricots do do;
200 paniers anisette superfine do;
10 caisses liqueurs superfines assorties do;
10 do curaçao do;
15 do marasquin;
5 do crême de thé;
10 do coulis de tomates;
10 do vin de Tokai, à vendre par
V & E MAIGNAN,
15 nov 85 et 87 rue St-Louis

C. YALE Jr. & Co,
27, RUE DES MAGASINS, 27,
MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES,
SOIERIES ASSORTIES, ARTICLES DE MODES, Dentelles, Broderies, Chapeaux de paille, Gants, Rubans, fils, Franges, Plumes, Passementeries, Fleurs artificielles, &c.
Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne.
C. YALE Jr & Co,
No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. 1 sept—4m

J. MAGNE, avocat,
A transporté son bureau No 14, *Passage de la Bourse*, entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER,
avocat et notaire public,
Et Commissionnaire pour l'Etat du Mississippi.
No 14, *Exchange Place*, vis à vis la poste

W. M. KOONTZ, avocat.
No 14, *Exchange Place.*

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

J. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Bureau No. 2, Exchange Place,
COTÉ OUEST, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE

Marchandises Sèches,
Bottes, Souliers et Chapeaux,
ENCOIGNURE MAGASINS ET COMMUNE, Nos 11 et 13.
LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches AMERICAINES et EUROPEENNES, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.
Leur stock de MARCHANDISES SECHES comprend les articles suivants:
COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 3/4, 4/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky do de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS épaisse et légère pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour nègresses,
BATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, guingham, soies et baréges français;
CALICOT mérinos, ALPACAS et bombazines anglais;
BAS, chemises de peau; caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanc brodées en couleur et à dessin;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, soie, dentelles, &c.;
PARAPLUIES en soie et coton.
Ils offrent aussi en vente un assortiment complet, de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux;
Chaussures de Russett,
Pour enfans et jeunes gens, de toutes grandeurs.
Bottes,
En peau de veau et kip; do de boue, pour habitation, pêcheurs, etc.
Brodequins.
En cuir patenté, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans.
Bottines, Brodequins et Souliers,
Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.
Chapeaux et Casquettes,
De toutes genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans, et très convenables pour ce marché.
Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.
16 oct NORTH BROTHERS

DAGUERREOTYPE SALOONS
No 93, rue du Camp, Bâtisse [illegible],
SONT actuellement ouverts pour la réception des visiteurs, qui sont respectueusement invités à venir examiner la grande collection de portraits.
Ces salons ont été magnifiquement montés, et rien n'a été épargné pour satisfaire les habiles.
[illegible]

Fashionable Store,
Encoignure St-Charles et Commune.
J. DUCOURNAU, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Emperor, Lemuel Dyer, New-England et Isaac Bell, du Havre, un assortiment riche de hautes nouveautés pour les fashionables, savoir:
Paletots drap Edredon, noir et bleu, à brandebourg, seul genre porté par les fashionables parisiens; pardessus légers, assortis en couleurs; jaquettes do, do; habits drap noir extra superfin; redingottes do do; manteaux bleu fiseau; chemises toile fine, nouvelle coupe; do do couleurs; do coton en couleur et à jabots; caleçons tricot à coulisse; chemises flanelle pour la peau; do en coton fines; gileurs noires et couleurs assorties, bien fines; bretelles en soie blanche; gants Jouvin assortis en couleurs; robes de chambres très riches, gilets soie noire; do couleurs à châle et à la Dorzey; do cachemire croisés et à revers; do en laine noire.
ARTICLES POUR PANTALONS.
Casimirs noirs extra-fins; do de façonnés Bonjean; do de couleurs variées, unis, rayés et carreaux; do chillés; do tigrés, haute nouveauté,
GILETS.
Cachimirs noirs brodés; do couleurs; do cachemire riches velours épinglés; do peluches soie noire unie; do à fleurs, do rayés; do couleurs assorties, les mieux portées; satin noir; do blanc broché et uni pour soirées; do lamé or et argent, uni et rayé à fleurs, très riches, pour mariés; valencias jaune, uni et rayé; casimir jaune et blanc.
DRAPERIE.
Drap noir superfin, do couleur olive; do do bleu anglais; do d'amiral; do do vert émeraud, do do invisible; do do flamme et prince régent; do do oreilles d'ours; do do bronze olive; do do dore, do do bleu clair; do do foncé; Edredon noir, bleu et mélangé pour paletots extra-fin.
DIVERS.
Cravates satin noir; do soie armure unie et façonnée; do couleurs assorties, les mieux portées; jardinières zéphanées; taffetas avec coin dentelle; do cols brodés; do vénitiennes noires; do levantine do; do blanches unies et brochées pour mariés, faux-cols en toile, nouvelle coupe; un choix de joncs, cannes richement montées, &c, &c.
Les personnes qui m'avaient honoré de leurs ordres pour être exécutés à Paris, sont prévenues qu'ils ont été remplis avec soin, pendant mon séjour en France, et que tout est prêt à leur être délivré.
J. DUCOURNAU,
19nov—1m enc St Charles et Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—350 caisses en débarquement des navires Lea, Winchester et Robert Harding, à vendre à des conditions libérales par JOHN M GOULD & Co,
20 nov 8, rue des Magasins

SOULIERS ET BOTTINES POUR DAMES—Les soussignés viennent de recevoir par les navires Vicksburg et Saratoga de Philadelphie, un bel assortiment consistant en pantoufles fines pour dames, souliers Buskins et Jenny Lind, Guêtres fines en soie pour dames, etc., qu'ils offrent à vendre à des conditions libérales.
JOHN M GOULD & Co,
20 nov 8, rue des Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins, en Gros.
EN débarquement des navires Bay State, Kossuth et autres:
300 caisses brodequins de Russett;
300 do do en peau de veau et veau-marin;
150 do do pour enfants et jeunes gens;
340 do bottines en veau marin et veau;
400 do bottes pour hommes en veau et do marin
51 do bottes et brodequins pour enfants.
Aussi—500 caisses de chapeaux de soie, feutre, moleskin et laine, formant un assortiment très varié, à vendre par FROST & Co,
20nov 10, Magasins

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET BRODEQUINS—154 caisses en débarquement des navires Georgiana, Susan Hincks et Genoa, et à vendre par ISAAC HOBBS & Co,
Successeurs de R G HOBBS,
18nov 12 rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—436 colis en débarquement, de Philadelphie, New York et Boston, du steamer Union et des navires Chimera, J H Jarvis, [illegible], Hero, Kelly. Aussi, 5000 caisses en magasin, formant un assortiment complet pour le commerce de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales. Une attention toute particulière sera portée aux ordres qui seront reçus des habitations.
G W DUNBAR,
15 oct 5, rue des Magasins

Articles pour Droguistes.
LES soussignés ont reçu et offrent à vendre les articles suivants:
Mortiers, Entonnoirs, Seringues en verre d'une demi-once et d'une once, Biberons, Fioles d'homéopathie, 1/2, 1 et 2 grammes; Fioles dimensions assorties, bouteilles à Teinture de Morphine, d'amidon, poids et balances pour apothicaires, lancettes à ressorts, spatules, &c., à vendre par
E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

ACAJOU—34 pièces en débarquement de la goëlette G B Mathews, de Honduras, à vendre par J Y DE EGANA,
20 nov 47 rue Bienville

PLUSIEURS beaux bureaux situés au premier et second étage du No 52, rue Bienville et allée du Commerce, à louer à bas prix.
JUAN Y DE EGANA,
20 nov 47 rue Bienville

HUILE DE LIN—55 barils cuite et crue, à vendre par F W VREDENBURG & Co,
20nov 29, Vieille Levée

VITRES—250 caisses vitres de Waterford, de grandeurs assorties, à vendre par F W VREDENBURG & CO,
20nov 29, Vieille Levée

HUILE DE BALEINE—5,000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par F W VREDENBURG & Co,
20nov 29, Vieille Levée

PEINTURES—5,000 colis blanc de céruse, peinture verte, &c. à vendre par F W VREDENBURG & Co,
20nov 29, Vieille Levée

PITRE—30 balles E J, en débarquement, à vendre par F W VREDENBURG & Co,
20 nov 29, Vieille Levée

FOIRE DES DAMES.
LES dames de la Nouvelle-Orléans annoncent respectueusement, qu'elles tiendront pendant quelques jours (commençant le 9 décembre) une foire à l'Armory Hall, au bénéfice des orphelins de la Troisième Municipalité.
Cette noble institution ayant plus de deux cents enfants à instruire et à élever, et étant entièrement dépourvue de ressources pécuniaires.
7 nov

☞ B. FOUENIER a transporté son atelier du No 76 au No 72, de la rue ROYALE.
S'adresser momentanément au Premier.
9 nov—1m.

GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE.
SALOMON,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR,
75, rue Chartres.
Cartes de visites, plaques de portes, argenterie alliances, cachets de notaires, etc., proprement gravés.
☞ Un joli assortiment de plaques de porte.
14 oct—2m

PORTRAITS EN MINIATURE.
MADAME BATTIER, rue Condé, 164, (entre Hôpital et Quartier), atelier de dessin, peinture à l'huile et à l'aquarelle; ouvert pour les jeunes personnes tous les jours depuis 11 heures A. M. à 2 heures P. M. Prix $5 par mois.
30 oct—1m

Papiers peints.
Rue Conti, 31, à côté de l'Hotel Conti.
CE DEPOT a reçu par les navires Emperor et Gertrude, un assortiment des plus complets pour tout ce qui concerne la décoration en papier peint, papiers à 10 cents le rouleau, bordure à 50 cts. la tirée à $5, velouté doré à $1 et au-dessus. Ce dépôt n'ayant aucun frais de maison, vendra toujours à 20 pour 0/0 au dessous des prix ordinaires. 25oct—3m

$100,000 DE LINGE DE MODE EN DETAIL.
Alfred Monroe et Cie.,
34, rue des Magasins encoignure Gravier.
NOUS informons nos amis et le public en général, que notre assortiment de LINGE FAIT et autres MARCHANDISES n'est égalé en grandeur et en beauté par aucun autre établissement des Etats-Unis. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il faut seulement venir visiter et examiner. Notre grand débit nous permet de vendre nos marchandises à de très bas prix, à garantir nos articles et à satisfaire en tout point nos pratiques.
Tout notre linge est confectionné dans notre établissement, 441, Broadway, New-York, sous l'inspection d'un de nos associés qui ne néglige rien pour nous faire parvenir des marchandises du meilleur goût. Nous invitons toutes les personnes qui ont besoin de linge à venir voir notre assortiment, étant persuadé que nous pourrons pleinement les satisfaire. Prix fixe.
ALFRED MONROE & Co,
8 nov—1m 34, rue des Magasins

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 100, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B LANG, No 156, rue de Chartres

B. DOURS,
HORLOGER.
Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin de MM. D T Little & Co, au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés.
On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct

PAUL PESQUIER, rue de Chartres No 103 vient de recevoir par le navire *Lemuel Dyer* un très bel assortiment de marchandises de saison, draps, casimirs, cachemires, soieries pour gilets, etc., etc. Il engage ses pratiques à venir voir ses mêmes.
3 nov—30f

TAPIS, TOILE CIREE &c
RECEMMENT reçus des manufactures anglaises et américaines:
Tapis, tapisseries en velours et Bruxelles.
Tapis 3 plis, de Bruxelles, Ingrain et Venitien,
Rideaux en draps, toiles &c. Couvertures de tables, pianos, &c, tapis pour escalier et autres.
Tapis en toile cirée, de 3 à 24 pieds de large, dernier genre.
Le tout est offert en vente aux plus bas prix.
A. BROUSSEAU & Co.
10 nov—1w 23, Chartres

DREZ,
MANUFACTURE DE CHAPEAUX,
47, rue de Chartres, près l'encoignure Bienville.
A l'honneur de prévenir le public et sa clientèle qu'il a fait l'ouverture de son magasin le 4 novembre courant. Il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de fantaisie pour enfans et jeunes gens, chapeaux de soie, casimir et castors.
Des ordres seront toujours reçus à sa fabrique, Passage de la Bourse, 37. 5 nov—1m

Toile à drapés écrue et Impériales.
LE soussigné offre à vendre à des conditions libérales:
150 balles 4/4 impériales;
150 do 4/4 toile à drap écrue épaisse;
300 do 7/8 & 9/8 indiennes, convenables pour le marché mexicain, à vendre par
H BOYLE & Co,
5 nov—6t 67, rue de la Douane

200 caisses vin rouge Château Margaux; [illegible]

Mlle. MANSUY,
RUE DE CHARTRES No 10,
De retour de France, a l'honneur d'informer les Dames qu'elle fera son ouverture de toutes nouveautés le jeudi 13 novembre prochain.
12 nov—6

MAGASIN DE MODES
ET NOUVEAUTES, rue Royale, No 158.
Mme Robert a l'honneur de prévenir les dames de la N. Orléans et celles de la campagne, qu'elle a reçu de Paris son assortiment de marchandises de modes, composé de chapeaux et capotes en soie unie, mantelets, manteaux, dentelles de fil, valenciennes, voiles de mariées, [illegible] écharpes, éventails riches pour mariées, [illegible]. Elle en fait l'ouverture [illegible] 15 courant. 12 nov—16

MAISON DULOUVRE,
RUE ROYALE, 141.
Mlle GUERIN
A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises d'hiver, le jeudi 13 novembre. Elle appelle surtout leur attention sur le choix de lingerie et coiffures, auxquels elle a apporté un soin tout spécial.
12nov—ef Clle GUERIN.

Mme FRYER
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin de la rue de Chartres, No 54 jeudi, 13 novembre. Outre ses assortiments ordinaires en nouveautés et modes les dames trouveront une [illegible] deuil, [illegible] broderies, [illegible] mantelets, cachemir, [illegible], etc. 11 nov.

Mme FREMINEAU
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera son ouverture de Modes et Nouveautés le Jeudi 13 courant, rue Canal, No. 112.
10nov—17j

No 34, Rue de Chartres, encoignure Douane.
OLYMPE
A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir le choix le plus complet de marchandises de modes et nouveautés, et consistant principalement en chapeaux et capotes, manteaux, velours, satin, drap, &c, mantelets, [illegible] broderies, [illegible] point d'Alençon, châles cachemire de l'Inde et manchons en martre, [illegible] de Londres, [illegible] broderie, [illegible] mouchoirs à volants, pompons, [illegible] dentelles, valenciennes, [illegible] point d'Angleterre, &c, et qu'elle en fera positivement l'ouverture jeudi 13 novembre courant.
OLYMPE ayant choisi elle-même toutes ses marchandises dans les meilleures maisons de Paris et de Londres, ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.
7nov—ab.

AVIS.
LA société existante entre Bertrand Combe et Salvador Viosca, sous la raison de B Combe & Co, pour l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de "White Hall" ayant été dissoute d'un commun accord, à dater du 14 du présent mois le dit sieur Salvador Viosca reste chargé de la liquidation de la dite société, et continue de tenir le dit établissement pour son compte particulier.
17nov—ef

LA société de commerce qui existait en cette ville sous la raison de JEAN ABADIE & Co, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Aucun des membres de cette société ne pourra plus se servir de la signature sociale. M. J. Abadie reste seul propriétaire du magasin No 22, rue de Chartres, et a seul le droit de recouvrer les créances dues à cette société.
Nouvelle Orleans, 15 novembre 1851.
C. JAUBERT,
Jn ABADIE.
17 nov—6 Le Courrier est prié de copier.

PERDUS—Deux billets datés le 14 novembre 1850, souscrits par J. A. Gonzales à son propre ordre et par lui endossés, de $26 25/100 chacune, payables respectivement à 12 et 18 mois de leur date, paraphés ne varietur par C. Prieur, notaire. La personne qui les aura trouvés, est priée de les rapporter au soussigné. A. DORIOCOURT & CO,
14nov—3fm 57, rue St Pierre.

Chs. E. Meyer,
Ex Coiffeur de la Duchesse d'Orleans, premier exécuteur des coiffures, Médicis, Marie-Stuart, Casque, Bandeaux, &c.
PATRONNÉ depuis longtemps en cette ville, par un grand nombre de familles, a l'honneur d'informer le public [illegible] mérite.
[illegible]

AVIS—Le soussigné ayant acheté la pharmacie de M. P. LANDES, encoignure Rampart et Bayou, assure le public qu'il [illegible].
Nlle Orleans, 17 novembre 1851. L. GAMOTIS [illegible]

TROUVÉ—[illegible] chienne d'ARRET [illegible].
La personne qui l'a perdue est priée de venir la réclamer en payant les frais.
M. GENTILLY DREUX,
Promenade Washington, entre Girod et Urquhart
19 nov—3f

Meubles, Glaces, Porcelaines, Cristaux et articles de fantaisie.
P. Maillard,
Rue Royale, No 67.
ARRIVANT d'Europe, prévient ses amis et le public, qu'il a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'objets d'art et de fantaisie. [illegible]
Lampes Carcel et modérateurs, lustres et candélabres, pendules et garnitures de cheminées, bronzes, porcelaines et cristaux dorés.
Il a constamment en main un grand assortiment de cristaux et porcelaine de table, blancs et décorés, services complets et pièces détachées.
Fait sur commande toutes espèces de meubles sur les modèles [illegible] tapis et rideaux et tout ce qui concerne la décoration des appartements [illegible] aux prix les plus modérés.
Messieurs les tapissiers trouveront chez lui, aux plus bas prix, tous les articles de leur état.
Egalement à louer au dit magasin, candélabres, lustres et tous les objets nécessaires pour bals et soirées. [illegible] nov—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné
50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L, et E Pernod;
40 do kirsch do do;
150 paniers guignolet;
50 caisses eau verte,
70 do eau de Dantzick;
25 do crême de thé;
100 do bitter et peppermint;
350 do liqueurs assorties fines;
300 do do do surfines;
200 do do do superfines;
150 do do do extra fines;
300 do curaçao petits et grands modèles;
250 do marasquin do do do;
250 do absinthe de diverses marques,
150 do kirsch do do do;
50 do fruits à l'eau de vie;
200 do vin ordinaire,
500 paniers anisette fine;
375 do do surfine;
400 do do superfine;
150 do do extra fine;
40 barils whiskey Bourbon et Monongahela
70 barriques vin rouge, pour famille,
25 barriques vin rouge ordinaire, anisette, bitter, peppermint, curaçao, marasquin, etc, etc, pouvant être vendus par baril.
F ROUMIEU,
16 sep rue St Louis, entre Chartres et Levée

AVIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que sa société avec M. Jules Bosse a été dissoute d'un commun accord, et que sous peu il ouvrira à son propre compte un salon de coiffure et articles de fantaisies, attenant à l'établissement de l'Hotel St. Louis. Il ose espérer la continuité de la bienveillance de ses anciens habitués.
25oct—30f EUGENE PINAUD

CARTES A JOUER—Un grand assortiment consistant en Steamer, Excelsior, Spagnoles, Highlanders No 1, 2 et 3, Eliler, Mary Andrew, Decatur Harry Via Eagle, Françaises, &c.
A vendre par E J HART & CO,
20nov 97, Tchoupitoulas

PIMENTO—400 sacs ayant droit au drawback à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

CHAUX—1500 barils, à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

BEURRE DE GOSHEN—100 barillets venant d'arriver, à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

THE—500 boites, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—200 barils whiskey Monongahela, à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

MUSCADES—1000 livres muscades, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

BLEU NOIR—300 barils de différentes dimensions, à vendre par E J HART & Co,
20 nov 97, rue Tchoupitoulas

FAIENCE—56 paniers faïence, convenable pour le marché mexicain, 51 paniers faïence convenable pour le marché de la ville, à vendre par BERNARD TURPIN,
19 nov—6f No 20, Vieille Levée

A VENDRE.
UNE GROCERIE située encoignure Villeré et Douane. S'adresser sur les lieux 17nov—6f

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17 nov 30, Vieille Levée

CACAO—9 sacs Guayaquil, à vendre par B VALLS, 72 Magasins 5 nov

A VENDRE.
UN LOT DE TERRE rue St Joseph, entre Magasins et Camp. [illegible] moitié comptant, balance à 6 et 12 mois, hypothèque jusqu'à parfait paiement.
S'adresser au No 34, rue Royale, à
A. BOUDOUSQUIE.
18 nov—1m Not Pub

BILLETS DE LOTERIE.
DES ordres pour des billets de la loterie de la Havane [illegible]
D. BORNIO,
34, rue Gravier et 201 rue Royale [illegible]

Aux Pharmaciens.
LE soussigné offre à vendre à l'arrivée du brick [illegible]
DOMINIQUE LANATA,
3—20 Jefferson

Orleans High School,
Rue de l'Esplanade Nos 58 et 59,
Erastus Everett, A. M.,
Principal et Propriétaire.
LE directeur de cette institution dont la réputation est déjà faite depuis longtemps, a l'honneur d'informer les familles, que cet établissement a été organisé sur un pied qui ne laisse rien à désirer. [illegible] branches de connaissances qui doivent entrer en pratique dans le monde.
Les élèves qui désirent se préparer pour l'un des collèges du Nord, seront l'objet [illegible].
N. B.—Une classe élémentaire est sous la surveillance immédiate du principal. 30 nov

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
DIRECTEUR—LOUIS DUFAU.
LE directeur de ce Collège [illegible] l'espace de moins d'un mois [illegible] maintenant en mesure de recevoir des PENSIONNAIRES.
Les parents et les tuteurs qui ont des enfants à placer, sont invités à visiter [illegible] l'établissement [illegible] admirablement situé et approprié pour une maison d'éducation—rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines.
☞ Pour plus de détails, voir les annonces.
20oct—1m

OUVERTURE DU RESTAURANT DU WHITE HALL.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils feront l'ouverture de leur restaurant le 1er novembre prochain.
La vaste salle a été décorée à neuf et avec élégance. Il y a des cabinets pour les familles. Rien n'a été négligé pour assurer à tous et le comfort et cet aspect agréable qui recrée les yeux, tandis que l'estomac se satisfait.
L'élégance du service ne le cède en rien à celui du premier restaurant de la ville. Les propriétaires ont compris que parmi les conditions indispensables au bien être des personnes qui les honoreront de leur patronage, celui d'un riche service passait en première ligne.
Leurs vins, leurs liqueurs, sont de premier choix; ils les recommandent à l'attention du gourmet. La carte sera toujours composée des mets les plus fins, les plus délicats, primeurs, gibiers, poissons, huîtres des meilleures qualités, truffes, champignons, &c.
Service prompt, à toute heure du jour et de la nuit.
Les soussignés ont l'espoir d'obtenir le patronage du public, ils mettront tous leurs soins à le justifier.
25 oct—1m BERTRAND COMBE & Co

Bal du Globe.
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ST CLAUDE.
LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et commencera par un BAL MASQUÉ qui continuera pendant toute la saison d'amusement.
Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.
L'orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.
Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.
Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.
☞ Personne ne sera admis dans le bal avec des armes.
S. VIOSCA,
8 nov Propriétaire.

MARCHANDISES NOUVELLES.
Giquel et Jamison,
18, RUE CHARTRES,
ONT reçu par le navire Isaac Bell, du Havre, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix bien réduits, savoir:
Cachemire et Mousselines de laine imprimés,
do do imprimés petits dessins,
do do unis de toutes couleurs;
Mérinos 6/4 de toutes couleurs;
Tartans unis et carreaux;
Châles crêpe de Chine et Cachemire;
Damas à rideaux, laine et soie;
do do de et coton;
Mousseline brodée et damassée pour rideaux
Rideaux en tulle, très riches;
Mousseline suisse unie et brodée;
Cols et manches valenciennes riches;
Pelerines valenciennes et nansouk;
Gants de peau pour dames et hommes;
do de soie do do;
Mousselines et florences de toutes couleurs,
Corsets sans coutures;
Dentelle et entredeux valenciennes,
Baréges imprimés, haute nouveauté.
Embrasses et passementeries à rideaux
Soieries noires et damassées de toutes couleurs,
Mouchoirs batiste unis, brodés et festonnés,
Chemises mérinos pour dames et hommes,
Bas cachemire et mérinos,
Mouchoirs madras et tapis de tables;
Broderies [illegible] et brodée,
Boutons de nacre et porcelaine, etc.
Eau de Cologne supérieure, etc.
[illegible]
15 nov GIQUEL & JAMISON, 18, Chartres

J. B. Boiron,
64, RUE ST-CHARLES,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.
J. B. BOIRON a l'honneur d'informer sa clientèle qu'arrivant de France, il rapporte un magnifique assortiment d'articles les plus nouveaux, choisis par lui à Paris et à Londres, tels que
Chemises de toutes qualités,
do de couleur, nouveaux dessins,
Cravates et cols de fantaisie,
Chaussettes blanches, écrues tous genres,
Bretelles, etc,
Cannes et parapluies les plus variés,
Brosses [illegible] tous genres,
Foulards et mouchoirs [illegible],
Peignes pour dames très variés.
Aussi
500 doz gants Jouvin, pour hommes, assortis,
do cachemire, castor, daim, etc.
do d'amazone.
Un grand assortiment de parfumeries des meilleures manufactures de Paris.
Cheveux assortis pour nattes, bandeaux, frisettes, toupets, etc.
Conditions libérales pour la vente en gros.
12 nov

A. Barraud,
Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 49.
A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances, et au public en général, qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement.
Il continuera à donner des leçons de coiffure et s'occupera de la confection de faux cheveux, tels que bandeaux, nattes, frisettes, perruques, etc.
Il espère que le public voudra bien lui accorder la même confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour.
12 nov

Maison française,
104, RUE DU CANAL,
Encoignure Bourbon.
UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné. Il informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur flatteuse préférence et le public en général, qu'il désire écouler aux conditions les plus douces, tout ce qui compose son nouvel assortiment qui, bien que reçu très tard, est parfait de bon goût et de fraîcheur.
Il se compose de baréges imprimés fort jolis à 30 c. la yarde, un très beau choix de robes foulard fond blanc [illegible], robes à volants montées à $10 tout ce qu'il y a de riche et de charmant à $18. Aussi, des corsets sans couture extra beaux, robes gaze Balzare, article absolument nouveau, des baréges à bandes de soie, et tout ce qu'il y a de [illegible] crêpes de Paris, mousselines soie et imprimées, et grand nombre d'autres articles parfaitement convenables pour la saison. On trouvera également un grand choix de mantelets, mousseline blanche brodée, ainsi qu'en dernière nouveauté, qui, réuni aux marchandises précédemment reçues forme le plus complet assortiment de nouveauté qu'il y ait en ville. Le soussigné réitère bien sincèrement à la nombreuse clientèle l'invitation d'honorer son établissement d'une visite, afin de s'assurer par elle-même, de la beauté et du bas prix de ses marchandises.
Les F., E., M., trouveront des ornements magnifiques dans tous les grades.
3 jan B D PARIS

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
H. HUARD, No, 69, rue de la Commune.
REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en:
Habits de toilette, drap noir français superfin.
Redingottes drap superfin noir bleu, brun et olive
Paletots, sacs et [illegible] en drap, casimir et tweed, assortiment très varié,
Surtouts de toutes nuances, parfaitement doublés,
Pantalons satin, laine, casimir et drap noir,
do de fantaisie, dessins nouveaux.
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés,
Manteaux, Gants, cravattes, malles, valises, parapluies &c. &c.
Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.
Navire Marathon.
Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises en toile fine, de dessus, [illegible] de chemises et [illegible] en mérinos laine et coton, de tous les numéros.
13 oct H. HUARD, No 69, rue de la Commune

McBEAN, WILLARD & Co.
TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 334, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 330, rue Royale,
DU CHARBON
DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,
A vendre aux prix les plus bas du comptant.
3sept—a

E. L. BERNARD,
DEPOT DE CHARBON,
Encoignure Levée et Clouet.
☞ Les ordres laissés au dépôt ou au numéro 22, Passage de la Bourse, seront promptement remplis.
12sept—3m

CHARBON.
LE dépôt de charbon louisiana, rue St. Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de toutes les qualités de charbon, qu'il offre à vendre aux plus bas prix du marché. Les ordres peuvent être laissés chez E Connery, No 5, Front Nouvelle Levée, chez S Carr Jr, No 7 rue Bienville, et au dépôt où ils seront promptement exécutés.
4 sept—3m W A HAYDOCK

CHARBON—CHARBON,
Charbon Cannel Anglais.
100 TONNEAUX en débarquement du navire [illegible], patent No 20, Seconde Municipalité, et prêts à être délivrés. Envoyez vos ordres Nos 338, rue Royale; 77, rue de la Douane; 334, rue Bienville.
1 nov McBEAN, WILLARD & Co.

Charbon Anthracite et Pittsburg.
400 Tonneaux pour fonderies;
300 do de Schuylkill, pour familles, délivré dans n'importe quelle partie de la ville, en [illegible].
Aussi charbon de Pittsburg en baril.
JAMES [illegible] & Co.
[illegible] 100, rue Toulouse

B. [illegible]
MARCHAND COMMISSIONNAIRE [illegible]
CIGARES, TABAC [illegible]
[illegible]